Soupçonné d’atteinte sexuelle sur mineure, Ibrahim Maalouf a été entendu

03/03/2017 à 13h32

Le célèbre trompettiste, césarisé la semaine dernière, est soupçonné d’atteinte sexuelle sur une jeune fille de 14 ans. Entendu en garde à vue, il n’a pas su expliquer son comportement et a demandé pardon.

Un baiser sur les lèvres et un texto à caractère sexuel. Voilà les faits reprochés au musicien et compositeur Ibrahim Maalouf. La victime est une adolescente – alors âgée de 14 ans – et cette histoire l’aurait beaucoup perturbée. Placé en

garde à vue à la sûreté territoriale du Val-de-Marne fin janvier, le trompettiste de 36 ans, qui a reçu vendredi dernier le César de la meilleure musique originale pour le film « Dans les forêts de Sibérie », a reconnu immédiatement qu'il avait bien agi de la sorte avec cette collégienne.

Il a d'abord été question de juger Ibrahim Maalouf dans le cadre d'une reconnaissance préalable de culpabilité. Cette procédure – dite du plaider-coupable – est souvent privilégiée quand un dossier ne présente pas de difficulté. Elle est aussi beaucoup plus discrète. Mais le parquet a décidé de « poursuivre l'enquête », nous a indiqué jeudi la procureur de Créteil, Laure Beccuau. Selon nos informations, l'adolescente pourrait être de nouveau entendue.

Le Parisien